

Le point de vente réfléchit à la démarche pour intégrer un stagiaire / apprenti ou alternant.

Le point de vente accueille des apprentis / stagiaires. Assure le suivi de l'évolution du stagiaire.

Mettre à disposition sous forme de mécénat de compétence le responsable et ses collaborateurs.

Le point de vente lutte contre l'exclusion professionnelle en proposant régulièrement des stages à des associations



Explication et contexte

L'insertion concerne la partie de la population éloignée de l'emploi peu importe les raisons de cet éloignement, il peut s'agir de chômeurs de longue durée, de personnes bénéficiaires des minimas sociaux, de jeunes de moins de 26 ans, de travailleurs en situation de handicap, etc.

Le but de l'insertion professionnelle est de préparer le retour à l'emploi sur le marché du travail « classique » de publics qui en sont éloignés.

Il existe plusieurs possibilités pour développer l'insertion professionnelle :

- Avoir recourt à des entreprises d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour réaliser des missions pour le PDV. En France, il existe 4 types de structures dont l'objectif est d'obtenir au moins 60% de sorties dynamiques (contrat de travail ou formation) :
 - L'Entreprise d'Insertion (service aux entreprises /collectivités)
 - L'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (bâtiment et travaux publics)
 - L'Atelier et Chantier d'Insertion (environnement)
 - Les Associations Intermédiaires (services à la personne)

• Mettre en place des contrats spécifiques pour permettre l'insertion des personnes en recherche d'emploi. Il existe 5 possibilités encadrées par la loi : Contrat de professionnalisation, Contrat d'apprentissage, Contrat d'alternance, Reconversion par alternance ou Pro-A, Stage;

Point réglementaire

La réglementation et les conditions pour accueillir un stagiaire, un alternant, un apprenti, varient en fonction du type de contrat. Il faut réfléchir aux différentes contraintes et besoins en adéquation avec votre entreprise pour embaucher.

Le stage :

- La personne doit être inscrite et suivre un cursus de formation (200 heures minimum d'enseignement par année).
- Les missions confiées au stagiaire doivent être conformes au projet pédagogique
- Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent accueillir au maximum 3 stagiaires en même temps.
- La durée du stage est de 6 mois maximum par année d'enseignement.
- Une gratification minimale est versée si la durée du stage est supérieure à :
 - 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour)
 - A partir de la 309e h de stage même s'il est effectué de façon non continue.

Pour le contrat d'apprentissage (formation initiale)

- Il concerne les 16- 29 ans et dans certains cas après 29 ans révolus.
- Il a pour but d'obtenir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master...)
- Le contrat doit être établi par écrit à l'aide du formulaire Cerfa FA 13.
- La durée du contrat est de 2 ans en général mais il existe des dérogations.
- La rémunération varie en fonction de l'âge de l'apprenti.

Pour le contrat de professionnalisation (formation continue)

- Il concerne les 16-25 ans, mais également les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, ainsi que les personnes qui bénéficient du RSA, ASS, AAH, d'un contrat aidé.
- Il a pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue
- Le contrat doit être établi par écrit à l'aide du formulaire Cerfa EJ 20.
- Durée du contrat de 6 mois à 1 an, il existe des dérogations
- La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.



Que dois-je faire pour atteindre le niveau 1 ?

Le point de vente réfléchit à la démarche pour intégrer un stagiaire/apprenti ou alternant.

A date, le point de vente n'a pas recruté de stagiaires, d'apprentis ou d'alternants mais une réflexion est en cours pour en accueillir afin de les former et de les intégrer au monde du travail.

Que dois-je faire pour atteindre le niveau 2 ?

Le point de vente accueille des apprentis/stagiaires. Assurer le suivi de l'évolution du stagiaire.

Lorsque l'on décide d'accueillir un stagiaire ou un apprenti au sein de son point de vente, il est important pour faciliter son intégration qu'une personne soit désignée comme tuteur afin de l'accompagner et le former aux tâches qui lui seront confiées.

De plus, afin de s'assurer de son évolution il est important de réaliser un suivi régulier avec le responsable du point de vente. Ce moment d'échange est précieux pour l'entreprise et le stagiaire/alternant car il permet de soulever les incompréhensions ou les questions du stagiaire/alternant sur les process ou les tâches qu'il effectue. Pour l'entreprise cela permet d'ajuster les formations dispensées et les suivis, et dans ce prolongement proposer de nouvelles tâches aux stagiaires/alternants.

Les ressources

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/recruter-stagiaire-regles-gratification#>

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/recleader_6113/decouvrir-l-alternance

<https://www.contratd'apprentissage.fr/recruter-un-apprenti.php>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20559>

<https://www.envie.org/nous-rejoindre/insertion-professionnelle/>

<http://afip-asso.org/>

<https://educationparlesport.com/>

Que dois-je faire pour atteindre le niveau 3 ?

Mettre à disposition, sous forme de mécénat de compétence, le responsable et ses collaborateurs.

Pour favoriser l'insertion professionnelle, le responsable du point et/ ou ses collaborateurs peuvent aussi apporter leurs compétences aux associations qui œuvrent dans cette thématique. Cette action permettra de créer du lien entre l'entreprise et des associations locales spécialisées dans l'insertion ce qui peut contribuer à :

- Renforcer l'accompagnement des associations avec les conseils des professionnels qui recrutent régulièrement.
 - Révéler des talents qui pourront par la suite être développés au sein du PDV.
- Réduire les problématiques de recrutement du point de vente.

Pour le bon déroulement de ce dispositif il est important de signer une convention de mécénat avec la ou les associations spécialisées dans l'insertion professionnelle et qui reprend les éléments suivants : l'objet de la mission, l'identité et les qualifications des salariés mis à disposition, le lieu, les horaires, la durée et les assurances.

Que dois-je faire pour atteindre le niveau 4 ?

Le point de vente lutte contre l'exclusion professionnelle en proposant régulièrement des stages à des associations.

Pour renforcer l'intégration territoriale des points de vente, réduire leurs difficultés de recrutement et renforcer leur image de marque d'employeur responsable, il est recommandé de tisser des partenariats avec :

- Des associations locales spécialisées dans l'insertion professionnelle,
- Des écoles qui forment les profils dont le point de vente à besoin,
- Des clubs d'entreprises,
- Des institutions comme le pôle emploi, la mission locale, le département qui s'occupe des bénéficiaires du RSA, les chambres consulaires...

ENGAGEMENT

N°8

LES EXEMPLES

CARGLASS

Depuis 2014, Carglass a développé un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'opérateur vitrage qui permet de valider ses savoir-faire auprès de l'employeur.

Le CQP constitue un vrai atout, notamment pour les salariés sans diplôme. Grâce à des examens théoriques et pratiques et une évaluation solide des acquis, cette certification valide qu'ils possèdent tout le savoir-faire nécessaire à l'exercice de leur métier.

En plus d'être une marque de reconnaissance au sein de l'entreprise, ce certificat est reconnu par les branches professionnelles.

La démarche de Carglass consiste à embaucher des techniciens sans diplôme, mais motivés et avec le sens du service, puis de les former en continu.

Le CQP permet ainsi de valoriser les compétences au fil du temps.

Depuis sa création, plus de 400 techniciens ont ainsi décroché ce certificat. De 6 mois à 1 an, la durée de la formation est variable et validée par un jury de professionnels.

ENGAGEMENT N°8

LES ÉLÉMENTS DE PREUVES

Ma check-list pour préparer l'audit :

✓ NIVEAU 1 :

✓ NIVEAU 2 :

- Les contrats de stagiaires/ alternants/ apprentis accueillis sur le point de vente.
- Le suivi des stagiaires/ alternants du point de vente (recrutement, bilan du stage/ alternance ...)

✓ NIVEAU 3 :

- Convention de partenariat pour du mécénat de compétence avec une association spécialisée dans l'insertion professionnelle
- Tableau de suivi du :
 - Nombre d'associations qui sont partenaires pour la mise en place du mécénat de compétence.
 - Nombre de collaborateurs ayant participé à des missions de mécénat de compétence.

✓ NIVEAU 4 :

- Conventions de partenariat tissées avec les structures locales de l'insertion professionnelle (CCI, Chambre des métiers, écoles, pôle emploi ...).

1

Formule de contrat d'apprentissage (ou alternance) - Niveau 1. Le document est un formulaire officiel français pour le contrat d'apprentissage. Il contient des sections pour les informations générales, les données personnelles, les coordonnées, et des espaces pour les signatures et les tampons. Le titre principal est 'CONTRAT D'APPRENTISSAGE (OU ALTERNANCE)'. Il y a des mentions de la loi de 1989 et de la loi de 2002.

2

Fiche d'évaluation du stagiaire (pour le tuteur) - Niveau 2. Le document est une fiche d'évaluation pour le tuteur. Elle contient des sections pour les informations générales, les données personnelles, les coordonnées, et des espaces pour les signatures et les tampons. Le titre principal est 'Fiche d'évaluation du stagiaire (pour le tuteur)'. Il y a des mentions de la loi de 1989 et de la loi de 2002.

3

Convention de mécénat en compétences - Niveau 3. Le document est une convention de mécénat en compétences. Il contient des sections pour les informations générales, les données personnelles, les coordonnées, et des espaces pour les signatures et les tampons. Le titre principal est 'CONVENTION DE MECENAT EN COMPETENCES'. Il y a des mentions de la loi de 1989 et de la loi de 2002.

4

Convention de partenariat - Niveau 4. Le document est une convention de partenariat. Il contient des sections pour les informations générales, les données personnelles, les coordonnées, et des espaces pour les signatures et les tampons. Le titre principal est 'Convention de partenariat'. Il y a des mentions de la loi de 1989 et de la loi de 2002.

Les exemples à fournir :

1. Contrat d'alternance
2. Bilan de stage entreprise
3. Convention de mécénat de compétence
4. Convention de partenariat